



RÉDUCTION DES PHYTOS ET CULTURES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE : Travaux sur l'AIL ROSE DE LAUTREC des agriculteurs du groupe DEPHY du Lautrecois (Tarn)

CONTEXTE

- **Production à haute valeur ajoutée et sous signes de qualité** (Label Rouge et IGP)
- **Petite filière** : peu de connaissances et de recherches entreprises, peu de méthodes de lutte alternatives, un contexte phytosanitaire qui se durcit...
- ... et des problèmes sanitaires...

LE PROJET COLLECTIF

OBJECTIF : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES BIO-AGRESSEURS DE L'AIL ET DE LA CONDUITE DE LA CULTURE POUR RAISONNER LES PRATIQUES ET PÉRENNISER LA FILIÈRE.

- **Prophylaxie au cœur de la lutte**
 - **Raisonnement de la protection phytosanitaire, recours au biocontrôle et OAD**
 - **Raisonnement du recours à l'anti-germinatif et alternatives**
 - **Gestion des adventices et le recours au désherbage mécanique**
- ❖ **Travail en lien étroit avec les représentants et professionnels de la filière** : Syndicat de l'Ail Rose de Lautrec, coopérative Alinéa...
 - ❖ **Interactions fortes** avec les acteurs de l'expérimentation (CEFEL), le réseau BSV...
 - ❖ **Priorité donnée à l'acquisition de références** : calcul d'un IFT de référence local, réalisation de recherches bibliographiques, mise en place d'essais en collectif, analyses en laboratoire, échanges avec d'autres bassins de production/pays/filières...
 - ❖ **Communications pour valoriser les connaissances acquises et les résultats**



RESULTATS

Evolution de l'IFT moyen du groupe à l'issue de 3 ans au sein de réseau :

Ail :
- 15.4 %
(pas de Ref*)

Et
aussi :

Blé tendre :
- 23 %
Soit -10.4%
par rapport à
la Ref*

Blé dur :
- 8.8 %
Soit -26.8%
par rapport à
la Ref*

Tournesol :
- 26.5 %
Soit -31.8%
par rapport à
la Ref*

Colza :
+ 12.6 %
Soit -17.6%
par rapport à
la Ref*

* Référence Régionale Midi-Pyrénées pour la culture

Anne-Laure FUSCIEN

Ingénieur Réseau Groupe DEPHY
du Lautrecois
Tarn



Action co-pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère en charge de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto